



Statistiques judiciaires 2011: nouveau record du nombre d'affaires portées et réglées devant les trois juridictions de la Cour de justice de l'Union européenne

Une efficacité accrue et des réformes internes importantes n'absorbent cependant pas entièrement l'augmentation du contentieux

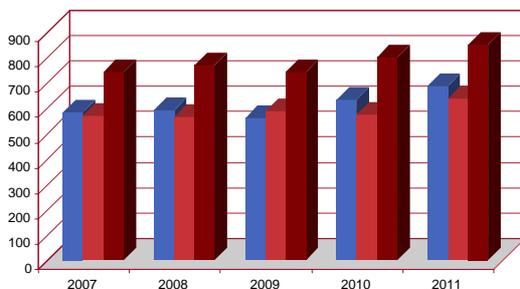
En 2011, le contentieux porté et réglé devant les trois juridictions de la Cour de justice de l'Union européenne continue à augmenter (1 569 affaires introduites). L'Institution ne peut que se réjouir de cette évolution qui témoigne de la confiance des juridictions nationales et des justiciables envers les juridictions de l'Union. Cependant, cet accroissement du volume du contentieux n'est pas entièrement absorbé en dépit d'une productivité record (1 518 affaires clôturées en 2011).

La Cour

La Cour a clôturé 638 affaires en 2011, ce qui représente une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année dernière (574 affaires clôturées en 2010).

La Cour a été saisie en 2011 de 688 affaires nouvelles, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à l'année 2010 (631 affaires introduites) et, pour la deuxième année consécutive, le nombre le plus élevé dans l'histoire de la Cour. Il en est de même en ce qui concerne les demandes de décision préjudicielle. Le nombre d'affaires préjudicielles introduites cette année est pour la troisième année consécutive le plus élevé jamais atteint et, par rapport à l'année 2009, en augmentation de presque 41 % (423 affaires en 2011 contre 302 affaires en 2009).

S'agissant de la durée des procédures, les données statistiques, dans leurs grandes lignes, sont aussi positives que l'année précédente. En ce qui concerne les renvois préjudiciels, la durée moyenne de traitement s'élève à 16,4 mois (contre 16 mois en 2010). Quant aux recours directs et aux pourvois, la durée moyenne de traitement a été respectivement en 2011 de 20,2 mois et de 15,4 mois (contre 16,7 mois et 14,3 mois en 2010).



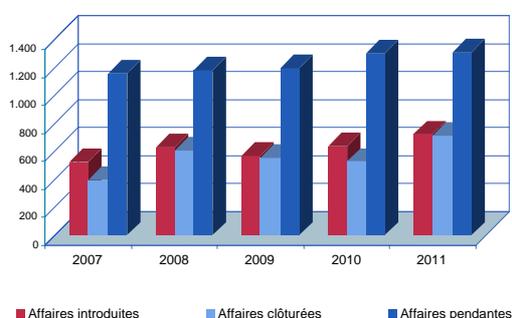
■ Affaires introduites ■ Affaires clôturées ■ Affaires pendantes

	2007	2008	2009	2010	2011
Affaires introduites	581	593	562	631	688
Affaires clôturées	570	567	588	574	638
Affaires pendantes	742	768	742	799	849

Le Tribunal

D'un point de vue statistique, 2011 peut être qualifiée d'année record. Ainsi, le total de 722 nouvelles affaires enregistrées constitue une augmentation de près de 15 % par rapport à 2010 (636 affaires introduites), année qui avait elle-même connu à cet égard un niveau inédit. De même, la progression remarquable du nombre des affaires réglées (+ 35 %) – fruit des réformes profondes mises en œuvre par le Tribunal – témoigne d'un niveau d'activité sans précédent pour la juridiction, avec 714 affaires clôturées (pour 527 en 2010), auxquelles se sont ajoutés 52 référés.

L'existence de facteurs conjoncturels ne permet toutefois pas de garantir que la cadence suivie en 2011 puisse systématiquement être reproduite d'année en année. Les réformes – procédurales et structurelles – doivent donc être poursuivies, afin que le Tribunal puisse non seulement répondre à la croissance systémique du contentieux, mais également réduire l'arriéré judiciaire. On notera ainsi que, malgré les résultats décrits précédemment, le nombre d'affaires pendantes a continué à augmenter cette année, atteignant les 1 308 affaires, et la durée moyenne de l'instance a été de 26,7 mois (pour 24,7 mois en 2010).



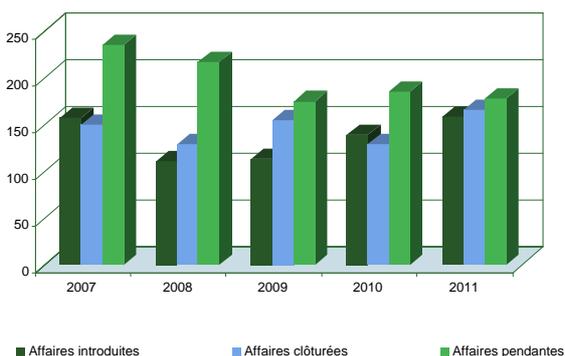
	2007	2008	2009	2010	2011
Affaires introduites	522	629	568	636	722
Affaires clôturées	397	605	555	527	714
Affaires pendantes	1 154	1 178	1 191	1 300	1 308

Le Tribunal de la fonction publique

Les statistiques judiciaires du Tribunal de la fonction publique font apparaître en 2011 une nouvelle augmentation importante du nombre d'affaires introduites (159) par rapport à l'année passée (139), laquelle s'était déjà signalée par un net accroissement des recours (111 en 2008 et 113 en 2009).

Le nombre d'affaires clôturées (166) est, quant à lui, très supérieur à celui de l'année dernière (129) et constitue le meilleur résultat quantitatif du Tribunal de la fonction publique depuis sa création.

On notera également que la durée moyenne de la procédure a sensiblement diminué (14,2 mois en 2011 contre 18,1 mois en 2010).



	2007	2008	2009	2010	2011
Affaires introduites	157	111	113	139	159
Affaires clôturées	150	129	155	129	166
Affaires pendantes	235	217	175	185	178

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Marie-Christine Lecerf ☎ (+352) 4303 3205